

Procès Verbal 2 de la séance du conseil municipal du jeudi 11 mai 2023

Le 11 mai deux mille vingt-trois à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune d'ESQUERDES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de monsieur Olivier OBERT, Maire de la commune en suite de convocation en date du quatre mai deux mille vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Olivier OBERT, Pascal WAROT, Patrick DEDECKER, Laura MINEBOIS, Jean-Paul BECART, Ludovic PERICHON, Amandine CADIX, Annie FOURNIER, Olivier DEMOL, Anthony DELOBEL, Sabine Evrard, Benjamin Dermenghem, Fabrice Fauviaux, Aymeric Saint Georges, Hélène Coffin.

Absents excusés :

Pascal Magnier qui a donné pouvoir Olivier Obert

Sylvie Rhuguet qui a donné pouvoir à Fabrice Fauviaux

Catherine David qui a donné pouvoir à Hélène Coffin

Marie-Line Lagersie qui a donné pouvoir à Olivier Demol

Absents :

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Le conseil municipal désigne Patrick Dedecker, secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023

M. le Maire invite le conseil municipal à lui faire part de ses observations sur le procès-verbal du 13 avril 2023

Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

1- Décision prise par le Maire dans le cadre de ses délégations- Création d'une régie de recettes pour les fêtes et cérémonies : Délibération n°11052023-01

Le maire explique la création de la régie, la première gestionnaire est Lejeune

Dominique la suppléante Laurence Goidin. Le siège sera en mairie.

Accord à l'unanimité des membres présents

2- Régie de recette-Tarif des boissons, petites restauration et divers : : Délibération n°11052023-02

Le document avec les prix est remis aux participants. Le maire demande s'il y a des remarques. Les remarques sont prises en compte

Le document Régie est mis en annexe

Accord à l'unanimité des membres présents.

REGIE DE RECETTES FÊTES

buvette		tarifs
bière	pression	2.00 €
	cannette	2.00 €
vin rosé, blanc, rouge	le verre	1.00 €
	la bouteille	6.00 €
pétillant ou kir	le verre	2.00 €
	la bouteille	7.00 €
boisson non alcoolisée		1.50 €
eau	50 cl	0.50 €
	1.5 l	1.00 €
café /Thé / chocolat chaud	petite tasse	0.50 €
	grande tasse	1.00 €

petite restauration / divers		tarifs
chip's		0.50 €
sandwich		2.00 €
pannini salé		3.00 €
croque monsieur		1.50 €
frites		2.00 €
pannini sucré		2.00 €
crêpe / gaufre		1.00 €
tarte	la part	1.50 €
	entière	10.00 €
barbe à papa		1.00 €
paquet de bonbons		0.50 €

3-Accueil Municipal de Loisir session 2023-Reconduction : : Délibération

n°11052023-03

Le centre de loisir aura lieu du 10 juillet au 04 aout pour les enfants de 3ans à l'ouverture jusque 14 ans. Il sera accompagné d'une garderie

Présentation par l'adjoint délégué à la jeunesse

Accord unanime pour la reconduction du centre.

4- accueil Municipal de Loisir session 2023-Recrutement des animateurs pour l'encadrement : Délibération n°11052023-04

Présentation par l'adjoint délégué à la jeunesse

Un poste de Directeur, titulaire du BAFD ou équivalent Rémunéré 10.86 euros de l'heure et fait 9h00/jour

Un poste de Directeur adjoint Titulaire du BAFA Rémunéré 7.88 euros de l'heure et fait 9h00/jour

Onze animateurs titulaires du BAFA Rémunérés 6.47 euros de l'heure et font 9 heures par jour

Sept animateurs stagiaires BAFA Rémunérés 5.88 euros de l'heure et font 9 heures par jour postes d'animateurs sans qualification Rémunérés 26.41 euros par jour et font 7 heures par jour

La rémunération camping est de 20 euros par nuits

Le forfait prime de 50 euros pour la fête du centre est remplacé par une carte KDO du même montant.

Temps de travail

Le nombre de jours travaillés est de 23

Une journée de préparation

20 jours d'activité

Un jour de rangement

Un jour de garderie qui représente 9 heures pour six services de garderie de 1h30

Après débats : Accord à la majorité relative :

Pour : 17

Une abstention

Un contre

5-Accueil Municipal de Loisir session 2023-Participation des familles : Délibération
n°11052023-05

Présentation par l'adjoint délégué à la jeunesse

Si la famille réside dans la commune :

1^{er} enfant 8.65 par jour repas compris

2^{ème} enfant 8.30 par jour repas compris

3^{ème} enfant 7.85 par jour repas compris

Sans repas le tarif est de 5 euros par jour et par enfant

Le service de garderie est facturé 0.65 euro matin ou soir soit 1.30 euro pour le matin et le soir.

La nuit de camping engendre un supplément de 6.30 euros par enfant.

Si la famille ne réside pas dans la commune :

1^{er} enfant 12.85 par jour repas compris

2^{ème} enfant 12.50 par jour repas compris

3^{ème} enfant 12.05 par jour repas compris

Sans repas le tarif est de 9.25 euros par jour et par enfant

Le service de garderie est facturé 0.65 euro matin ou soir soit 1.30 euro pour le matin et le soir.

La nuit de camping engendre un supplément de 6.30 euros par enfant.

Après débats : Accord à la majorité relative :

Une abstention

18 Pour

6-Accueil Municipal de Loisir session 2023-Tarifs différenciés : : Délibération
n°11052023-06

Présentation par l'adjoint délégué à la jeunesse

Une aide de 0.50 euros par jour et par enfant peut être attribuée par la CAF selon le QF en vigueur

Accord à l'unanimité des membres présents

7-Accueil Municipal de Loisir session 2023-Participation de la commune de Setques aux frais de fonctionnement : Délibération n°11052023-07

Présentation par l'adjoint délégué

La commune de Setques aide ses habitants à participer au centre de loisirs sans hébergement en leur octroyant une aide de 4.20 euros par jour et par enfant.

Accord à l'unanimité des membres présents

8-Accueil Municipal de Loisir session 2023-Tarifs des repas et boissons servis à la fête de clôture : Délibération n°11052023-08

Présentation par l'adjoint délégué à la jeunesse voir le document mis en annexe

9-Séjour centre de vacances-Offre de l'organisateur « les compagnons des jours heureux »-coût du séjour-montant de la participation des familles : Délibération n°11052023-09

Présentation par l'adjoint délégué à la jeunesse

Date du 8 au 21 juillet 2023

Accord à l'unanimité des membres présents

10-Cimetière-cession à la commune d'un terrain(cavurne) :

Délibération n°11052023-10

Rachat du terrain qu'un Esquerdois avait acquis

Accord à l'unanimité des membres présents

11 -Budget 2023 DM1 : Délibération n°11052023-01

Présentation par la secrétaire : La dématérialisation a été oublié soit 360 euros

Accord à l'unanimité des membres présents

12-informations diverses :

Monsieur le Maire nous informe de la reprise de la personne qui gère la cantine

Le Maire

Le secrétaire de séance

Olivier Obert

P. Dedecker

